

CÔTÉ COÛTS, LA PHARMACIE S'EN SORT À MOINDRE MAL

CONTRIBUTEURS



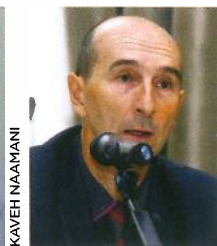
Philippe Becker
(Fiducial)



Joël Lecœur
(LLA)



Denis Millet
(FSPF)



Joël Vellozi
(KPMG)

A l'instar des années antérieures, les pharmaciens font preuve de réalisme dans la gestion de leur entreprise. En l'absence de reprise franche de l'activité, les charges d'exploitation des officines sont relativement maîtrisées afin de conserver la santé économique et éviter que l'excédent brut d'exploitation, clé de la réussite et de la sérénité, ne se dégrade trop vite.

Par François Pouzaud

Les constats sont habituels concernant les charges externes. Elles progressent mécaniquement plus vite que le chiffre d'affaires et la marge. « Elles sont plus lourdes pour les petites structures compte tenu de leur caractère souvent fixe, les pharmacies en zone rurale ont le meilleur ratio, en raison notamment du poids des loyers, plus faible que dans les zones urbaines ou a fortiori les centres commerciaux », observe Joël Vellozi, responsable national du réseau professions de santé chez KPMG.

S'agissant des impôts et taxes, ce poste a encore diminué en 2016 du fait de la suppression quasi généralisée de la contribution sociale (C3S à 0,16 % du chiffre d'affaires) pour les sociétés.

Sur les frais de personnel, Joël Lecœur, expert-comptable associé du cabinet LLA, membre du réseau CGP, observe une relative maîtrise de ce poste aidée par l'évolution du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE). « Les officines >>>

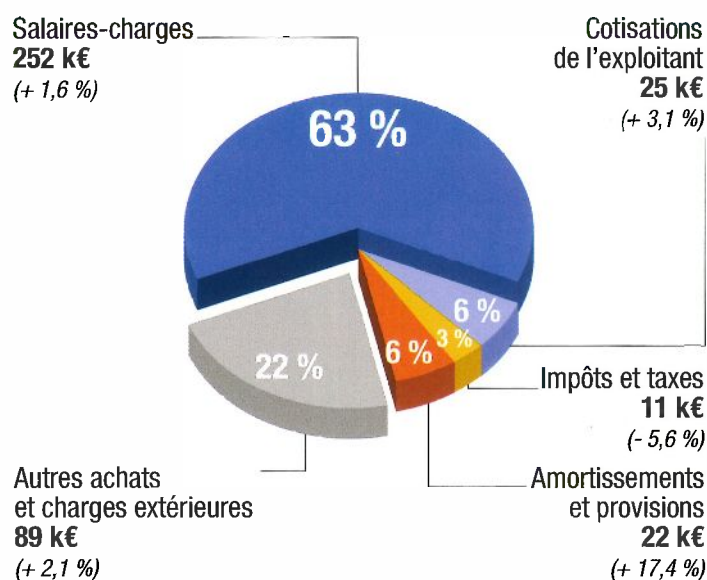
» de moins de 1,5 M€ ont maîtrisé ce poste mais le plus souvent au détriment de la qualité de vie du pharmacien titulaire en réduisant ses périodes de remplacement. » Néanmoins, la mise en place des nouveaux services ne sera pas sans impact sur l'évolution de la masse salariale.

Si l'heure n'est pas encore au recrutement, Joël Vellozi observe que les titulaires, malgré les difficultés rencontrées sur l'évolution des marges de leur officine, ont assuré une progression de rémunération de leurs équipes. De son côté, Philippe Becker, directeur du département pharmacie de Fiducial, relève

que les cotisations de l'exploitant dans le cadre de la loi Madelin, que ce soit pour une complémentaire mutuelle, garantie chômage retraite ou prévoyance, augmentent légèrement et atteignent pratiquement le même niveau qu'en 2014 avec un montant moyen de 6 981 €. L'année 2015 avait été marquée par une baisse du montant moyen et du nombre de souscripteurs à ces contrats.

Néanmoins, la réforme du CICE risque de modifier la donne (baisse d'un point en 2018 puis remplacement en 2019 par un allègement de cotisations patronales en 2019). « Une réduction de charges, ce n'est pas le même tarif qu'une réduction d'impôt. En 2019, la pharmacie perdra 50 % du bénéfice du CICE », estime Denis Millet, président de la commission économique de la FSPF. •

RÉPARTITION DES CHARGES DES OFFICINES EN 2016



Source : FSPF

L'analyse

« Tout comme l'inflation, les charges des officines ont été maîtrisées », constate Denis Millet. L'évolution du poste le plus important – les charges de personnels – à + 1,6 % en est une illustration. « La hausse des salaires est liée aux primes d'ancienneté qui augmentent naturellement avec le vieillissement des effectifs, et au système d'évolution triennale des coefficients des titulaires du diplôme de préparateur », explique-t-il. Les impôts et taxes baissent significativement de 5,6 %. La suppression

de la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S) votée en 2016 a permis aux officinaux exerçant en société de faire une économie sensible. Enfin, le nouveau calcul des cotisations dues à la CAVP (caisse d'assurance vieillesse des pharmaciens), à la suite de la réforme intervenue en juillet 2015 (la cotisation du régime complémentaire est devenue entièrement obligatoire et est déterminée en fonction des revenus), a produit tous ses effets sur les comptes 2016.